

Avis voté en plénière le 12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

Déclaration du groupe de la mutualité

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté en septembre 2015 le programme de développement durable à l'horizon 2030 qui définit 17 objectifs à mettre en œuvre par l'ensemble des États.

Ces nouveaux objectifs révèlent une prise de conscience internationale de transformer le monde. Il y a urgence. La persistance de conflits, la crise mondiale des réfugiés, les écarts élevés entre pays riches et pays pauvres ainsi que les dommages causés par le dérèglement du climat obligent la communauté internationale à agir rapidement et efficacement.

L'agenda 2030 repose sur une approche transversale en s'appuyant sur les trois éléments interdépendants du développement durable : le développement économique, l'inclusion sociale et de la protection de l'environnement.

Le groupe de la mutualité salue le travail du rapporteur qui a su faire œuvre de pédagogie en rappelant d'une part les nouvelles orientations en matière de coopération internationale et en présentant, dans ce cadre, les priorités d'une politique française ambitieuse.

La révision des Objectifs du millénaire fait une place plus importante encore à la santé. L'agenda 2030 consacre, en effet, un objectif spécifique, l'objectif 3, destiné à permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Les épidémies dues aux virus Ebola et Zika, tout autant que les nombreuses maladies qui sont susceptibles d'évoluer avec le changement climatique, montrent l'ampleur et l'acuité des défis en santé.

Alors que les risques sanitaires font aujourd'hui partie des principales menaces à la paix et à la sécurité dans le monde, l'anticipation des urgences sanitaires et la réponse aux crises sont indispensables. Mais elles doivent s'accompagner impérativement d'une action de long terme pour renforcer les systèmes de santé et bâtir de véritables couvertures sanitaires universelles, là où cela est nécessaire.

Face au constat que 80 % de la population mondiale n'a pas accès à un minimum de protection sociale et se trouve démunie face aux aléas de la vie, le devoir de garantir à tous un droit universel à la santé reste plus que jamais à l'ordre du jour, ainsi que l'ont rappelé les Nations unies lors de l'adoption de l'agenda 2030. La promotion du socle de protection sociale est ici incontournable. La promotion du système français de protection sociale doit demeurer une priorité de la politique de coopération internationale.

Dans ce combat, la mutualité, fidèle à ses valeurs, est très présente à travers le Programme d'appui aux stratégies mutualistes de santé (PASS) qui accompagne les initiatives de sensibilisation et les projets de création et d'extension d'une protection complémentaire dans les pays de l'Ouest de l'Afrique ; les actions des Réseaux éducation et solidarité ou encore de l'association Essentiel qui agit pour permettre à chacun de jouir d'une bonne santé et préserver son bien-être en ayant accès à la prévention et à des soins de qualité.

Ces actions illustrent l'intervention plus large des acteurs et des entreprises du secteur non lucratif en matière de développement durable et de solidarité internationale. Alors qu'ils apportent des réponses au plus près des besoins locaux, sur le long terme et pour des projets structurels dans une dimension solidaire affirmée, le groupe de la Mutualité considère que les acteurs de l'ESS mériteraient une reconnaissance et un accompagnement renforcé.

Concernant le financement privé de la coopération internationale, le groupe de la mutualité soutient la gestion par des organismes publics tel « Expertise France » dont la gouvernance permet d'éviter tout conflit d'intérêt et d'avoir une gestion saine et objective. Plus généralement, il s'agit de favoriser la coopération entre les secteurs public et privé : une approche globale soutenue par le projet d'avis.

L'accès à la santé passe aussi par une politique claire de promotion des droits de l'homme. Cela implique une lutte active contre toutes les formes de discrimination, notamment envers les femmes. Ce lien entre l'égalité des droits femmes/hommes et l'accès à la santé est essentielle.

Le dernier avis du CESE sur la justice climatique prônait l'intégration des stratégies de lutte contre le changement climatique dans la politique de lutte contre la pauvreté. L'agenda 2030 et la COP 21 font converger développement et soutenabilité. Cette prise de conscience doit désormais se concrétiser dans les actes.

Le groupe de la mutualité l'a voté sans réserve.